

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2013

Publication : 28/05/2013

COMMUNE DE MALZÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2013

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Votants : 26

Conseillers absents - excusés : David CARABIN, Geneviève FLEURY, Yves COLOMBAIN.

Procurations : Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER à François KLAEYLE, Malika TRANCHINA à Gérard VIRY, Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX, Elsa PLUMIER à Bertrand KLING, Emmanuel TSCHITSCHMANN à Jean-Pierre ROUILLON.

Secrétaire de séance : Bernard BRAUN

Date convocation : 16 mai 2013

N°2013-048

Objet : Remboursement sinistre par Groupama
Rubrique : 7.6.1.

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- Déduction faite de la franchise contractuelle de 262,71€, Groupama a procédé au remboursement des **348,29€** d'honoraires d'avocat au titre de la protection juridique dans le cadre de la procédure de référé suspension, opposant la commune à M. Sampedro

Après avis favorable de la commission finances du 14 mai 2013,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **ACCEPTE** l'indemnisation du sinistre précité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces de règlement.



Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.